

EXTRAIT DU REGISTRE

des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la VILLE d'AVALLON

L'an deux mil vingt-deux, le quinze décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville – salle des Maréchaux, sous la présidence de **Madame Jamilah HABSAOUI, Maire.**

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 23

Absent(es) représenté(es) :

Monsieur Tony CHEVAUX donne pouvoir à Madame Jamilah HABSAOUI

Monsieur Nicolas COCHEFERT donne pouvoir à Monsieur Alain GUITTET

Monsieur Éric JODELET donne pouvoir à Monsieur Gérard GUYARD

Absents excusés : Madame Agnès JOREAU

Absents non excusés : Mesdames Myriam GILLET-ACCART et Fanny BOUVIER

Secrétaire de séance : Madame Léa COIGNOT

N° 134 - 15/12/2022

DEGREVEMENT SUR CONSOMMATION D'EAU : EXONERATION DE LA SURTAXE D'ASSAINISSEMENT

Suite à la dernière campagne de facturation, la ville a été saisie d'une demande de dégrèvement de la surtaxe d'assainissement pour cause de fuite sur la partie privative d'une installation.

Le dégrèvement porte sur la partie de consommation correspondant à la fuite soit :

* consommation habituelle - consommation facturée et uniquement sur la part assainissement de la surtaxe communale.

Après avis favorable à l'unanimité des membres de la commission finances et économie du 12 décembre 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder le dégrèvement formulé ci-après :

⇒ **Claude LABARRIERE - 2 route de Sauvigny**

Consommation 167 m³ - consommation moyenne habituelle 56 m³ = (111 m³ à 1,1675 €) soit 129,59 €

DIT que VEOLIA applique également une remise sur la redevance d'assainissement et confirme la fuite,

AUTORISE le Maire à signer tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

